



REUNION DU COMITE SYNDICAL

-
JEUDI 6 DECEMBRE 2012

LE MOT DU PRESIDENT

SCHEMA DIRECTEUR ET PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Présentation des conclusions du Schéma Directeur du SMNEP aux 4 futurs syndicats de distribution :

SYNDICATS	LIEU	DATE ET HEURE
SIAEP LUY ET GABAS ET GARLIN	Maison de la Communauté - Serres Castet	Mardi 12 juin – 18h30
SIAEP VALLEE DE L'OUSSE ET LAMARQUE PONTACQ	Maison des services publics - Soumoulou	Lundi 18 juin – 18h
SIAEP PLAINE DE NAY SIAEP NAY OUEST	Maison du canton - Pays de Nay- Bénéjacq	Mercredi 4 juillet – 18h
SIAEP DE LEMBEYE, CROUSEILLES, LES ENCLAVES, MONTANER ET VIELLA	Mairie de Lembeye	Jeudi 11 octobre – 20h

Point sur la programmation pluriannuelle 2009 – 2012

Proposition d'un programme pluriannuelle pour la période 2013 – 2016

Nécessité d'une validation de la programmation et de sa hiérarchisation

 [Délibération programmation pluriannuelle 2013 - 2016](#)

Proposition d'une contractualisation des aides de l'AEAG et du CG

 [Courriers contractualisation des aides AEAG/CG](#)

REPRESENTATIVITE DES SIAEP AU SMNEP

Fusion/rattachement effectif au 1^{er} janvier 2013

Dans le cadre de la future réorganisation des syndicats de distribution, quelle représentativité au sein du SMNEP ?

Scénario 1 : tout syndicat a au moins 1 délégué

1 délégué pour 5 000 habitants ?

Autre scénario : ?

👉 Arrêté et note sur la représentativité

FINANCES

👉 Arrêtés dépenses imprévues

RECHERCHE EN EAU

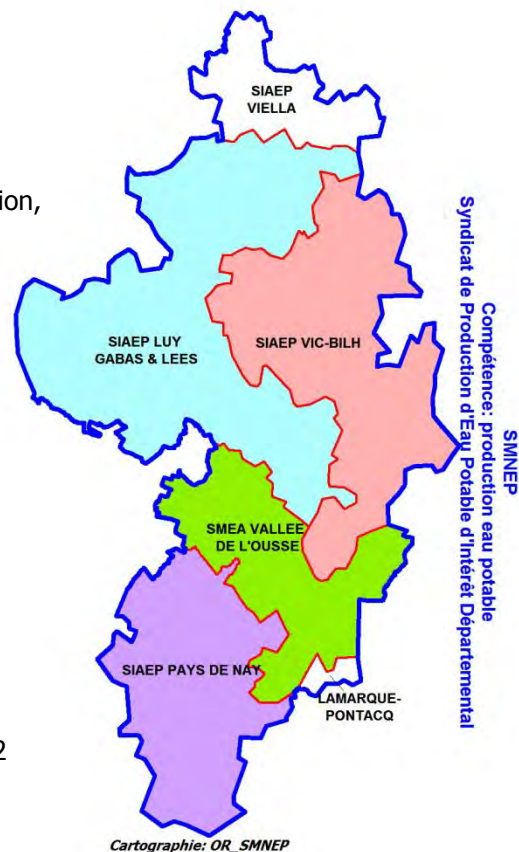
Recherche en eau secteur Gave de Pau engagée avec CETRA : 05/07/12

Recherche en eau secteur Piémont engagée avec CETRA : 23/11/12

👉 Délibération programme de recherche en eau secteur Piémont

Etude Aquifère AAC Bordes engagée avec le laboratoire OSUR – Université de Rennes : 23/11/12

👉 Délibération Etude Aquifère AAC Bordes



ARRETES PREFECTORAUX AYGUES-ARTHEZ

Retour sur la démarche :

Décembre 2011	Enquête publique
Janvier → juillet 2012	Aménagement du projet d'arrêté préfectoral en partenariat avec l'ARS et la commune d'Arthez-d'Asson
Juillet 2012	Réunion publique de présentation à Arthez-d'Asson
20/09/12	CoDERST 64: avis favorable
06/12/12	CoDERST 65: Proposition d'un avis favorable
A venir	Publication des arrêtés préfectoraux
A venir	Notification aux propriétaires impactés (PPR)
A venir	Réalisation des travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la publication

En résumé : 15 ans de procédure, pour un coût total d'1,5 M d'€ (hors indemnisation).

CONVENTION PAT 2 - PERIODE 2013-2017

Par délibération, en date du 7 juin 2012, le SMNEP a affirmé sa volonté de poursuivre son implication dans le PAT sur la période 2013 – 2017. Il en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Aménagement bureau PAT (bâtiment espace technique) : 7 230 € HT

👉 Convention de partenariat PAT – 2013 – 2017

👉 Délibérations demande de subventions

👉 Délibération création d'un emploi permanent d'animateur (rice) en charge du PAT

👉 Délibération temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel



MISE EN PLACE DU COMITE DE GOUTEUR D'EAU

Cette démarche engagée en janvier 2011, dans le cadre du contrat de DSP – SAUR, fait suite à des plaintes de consommateurs relatives au goût et à l'odeur de l'eau.

Suite à ce constat, le SMNEP et la SAUR ont proposé de mettre en place un Comité de goûteur d'eau sur notre territoire. Son objectif vise à adapter et améliorer les traitements de l'ensemble de nos stations de production. Malgré de nombreuses relances, nous n'avons aujourd'hui que peu de participants.



[👉 Lancement du Comité, formation SAUR prévue en janvier 2013](#)

QUESTIONS DIVERSES

50 ANS DU SMNEP ET RECEPTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'USINE D'ARTHEZ-D'ASSON :

Proposition d'une date pour l'inauguration : 7 ou 14 juin 2013

[👉 Courrier au Préfet des Pyrénées-Atlantiques](#)

Dans le cadre du marché à bon de commande passé avec l'entreprise BAYOL, le SMENP a procédé au déplacement du compteur de VEG à l'amont du réservoir d'Angaïs. Il est proposé de **retrocéder le matériel hydraulique** restant dans l'ancien regard au SIAEP de la Plaine de Nay

[👉 Délibération Retrocession d'équipements hydrauliques SIAEP Plaine de Nay](#)

TELERELEVE DES COMPTEURS : Envoi systématique des volumes de VEG chaque mois à l'ensemble des SIAEP et de leur délégataire. Conformément au règlement de service, une synthèse sera adressée au plus tard le 31 janvier 2013. Les syndicats disposent d'un délai de 2 mois pour valider ces volumes.

[👉 Evolution des volumes VEG pour l'année 2012](#)

COMMUNICATION

[👉 Sud-Ouest Eco du 15 novembre](#)

SALLE PEDAGOGIQUE MAISON DE L'EAU

Au cours du 2eme semestre 2012, les établissements suivants ont visité la Maison de l'Eau et sa salle pédagogique :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Ecole de Ger | ➤ Lycée professionnel de Moumour |
| ➤ Club des anciens de Buros | ➤ Master EGTP |
| ➤ 5eme du collège de Morlaàs | ➤ SAJESAVS Madiran |
| ➤ Ecole de Lescar | ➤ SIAEP d'Ogeu |
| ➤ Centre de loisir de Serres-Morlaàs | ➤ Ecole de Coarraze |

[👉 Brochure salle pédagogique](#)

Visite de l'usine de canalisation de Pont-A-Mousson basée à Santander (novembre 2012) : technique et fonte.



LE SMNEP AU COURS DU DERNIER SEMESTRE 2012

RECEPTION DES TRAVAUX DE L'USINE D'ARTHEZ-D'ASSON LE 4 SEPTEMBRE

Le 4 septembre dernier, les membres du bureau du SMNEP ont réceptionné les travaux réalisés à l'usine de d'eau potable d'Arthez-d'Asson.

Mis en service en 1976, cet ouvrage avait besoin d'une cure de jouvence, par le biais d'une mise en valeur du bâtiment, tout en privilégiant son intégration paysagère. Une autre partie des travaux a concerné la couverture des filtres à sable et du décanteur, ce qui permettra une optimisation des performances de l'ouvrage. Enfin, des aménagements de la voirie et de la prise d'eau, ainsi que la mise en place d'une clôture auront permis d'anticiper les travaux de mise en conformité du futur arrêté préfectoral.

Au final, il aura fallu 6 mois aux 7 entreprises présentes pour réaliser ce chantier. D'un montant total de 510 000 € HT, ces travaux ont été financés par le SMNEP, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Parallèlement, les travaux de traitement des boues de l'usine ont été lancés. Ils devraient s'achever au cours du deuxième trimestre 2013.



CRUE DU GAVE DE PAU 20 OCTOBRE ET VULNERABILITE DE LA PASSERELLE DE LESTELLE-BETHARRAM

Les intempéries survenues lors du week-end du 20/21 octobre ont provoqué une montée importante des eaux du Gave de Pau (environ 6m). Ce phénomène a été particulièrement impressionnant dans la mesure où les niveaux atteints n'avaient même pas été observés au cours de la crue de 1937.

Le torrent de boues et débris est passé **par-dessus** la passerelle de Lestelle-Bétharram provoquant des dégradations au niveau de l'ouvrage (escalier d'accès arraché, mouvement des blocs de pierre de protection...) ainsi qu'une fuite importante au niveau de la canalisation située sous la passerelle.

Nous pouvons saluer les travaux de réparation réalisés par SAUR (24 octobre 8h-15h) sans entrainer de manque d'eau majeur.



RECEPTION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'USINE DE BUROSSE-MENDOUSSE LE 11 OCTOBRE

Suite à la publication de l'arrêté préfectoral le 4 janvier 2011, le SMNEP s'est engagé dans les travaux de mise en conformité au niveau de l'usine et du périmètre de protection immédiate. Cette démarche a démarré en septembre 2011, lorsque le SMNEP a retenu le bureau d'études 2AE pour assurer la maîtrise d'œuvre. A l'issue de 4 mois d'études, la consultation des entreprises a été réalisée en mars 2012. Le marché a été attribué au groupement SAUR/BAYOL, pour un montant de 121 500 € HT. Les travaux auront duré 4 mois. La réception des installations a été réalisée le 11 octobre 2012, en présence :

- Du maître d'ouvrage : Président et vice-présidents du SMNEP
- Du maître d'œuvre : 2AE
- Du groupement d'entreprises SAUR/BAYOL
- De l'ARS
- Des élus du SIAEP de Garlin





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 6 décembre 2012

OBJET: Mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement 2013-2016

Date de la convocation : 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le SMNEP a mis en place pour la période 2009-2012 un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ce document consiste en un outil de programmation des investissements. Il définit une enveloppe prévisionnelle pour les opérations à venir. Il se caractérise par son aspect évolutif et adaptable.

Afin d'engager un nouveau PPI, le SMNEP s'est engagé depuis fin 2010, dans l'actualisation de son Schéma Directeur. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un marché avec le bureau d'études SOGREAH visé par le Président le 2 novembre 2010. Cette étude a permis de définir les orientations futures de la collectivité sur 20 ans, en les priorisant et hiérarchisant, notamment au travers de la recherche de nouvelles ressources.

Cette étude divisée en 4 phases a été présentée en plénière lors des séances du 17 novembre 2011 et du 9 février 2012. Les conclusions ont été validées par le Comité Syndical et les partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil général des Pyrénées-Atlantiques).

Au regard de l'achèvement du premier plan pluriannuel d'investissement et des résultats du Schéma Directeur, Monsieur le Président soumet au Comité un nouveau PPI pour la période 2013-2016 annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président émet le souhait de contractualiser avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux engagés sur la base de ce document.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- > VALIDE la hiérarchisation de mise en œuvre des opérations telles qu'elles figurent dans le présent Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2013-2016**
- > SOLLICITE les aides financières aussi élevées que possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques pour mener à bien ce projet**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU SMNEP 2013 - 2016

Le chiffrage des travaux proposés font l'objet d'une estimation sommaire.
Les montants annoncés sont donc susceptibles d'évoluer.

↓ Achèvement programmation 2009 - 2012

903 Liaison Castillon - Lembeye :

- Coût total : 889 K€ TTC
- SDAEP Lembeye : 117 K€
- Subventions : 233 K€ (GG4 : 184,5 K€ AEAG)
- Planning : Réception prévue pour début 2013

11010 Traitement des boues d'Arthez-d'Asson :

- Coût total : 405 K€
- Subvention : 114 K€ AEAG
- Planning : réception prévue pour avril 2013

1102 Etude aquifère AAC Bordes :

- Coût total : 16 K€ TTC
- Planning : 1^{er} semestre 2013

1201 Marché à bon de commande canalisation :

- Coût plafond : 200 K€/an
- Planning : marché lancé pour 4 ans.

1202 Mise en conformité des Aygues :

- Coût estimatif : 260 K€ TTC
- Programme SDAEP : 5.1
- Planning : Consultation prévue pour début 2013

1203 Renouvellement Luquet - Maucor :

- Coût estimatif : 8,2 M€
- Programme SDAEP : 4.1
- Planning : 2013 - 2018

1204 Etude ressources potentielles secteur Gave de Pau :

- Coût estimatif : 100 K€
- Programme SDAEP : 3.6
- Planning : 2012 - 2015

1205 Etude ressources potentielles secteur Piémont :

- Coût estimatif : 100 K€
- Planning : 2012 - 2015

↓ Proposition Schéma Directeur 2013 - 2032

1301 Modification du groupe de pompage de l'usine d'Arthez-d'Asson :

- Coût estimatif : 244 K€
- Programme SDAEP : 2.2
- Planning : 2013

1302 Sécurisation canalisation passerelle Lestelle-Bétharram :

- Coût estimatif : 69 K€
- Programme SDAEP : 6.1
- Planning : 2013

1303 Diagnostic et protection cathodique Aygues - Pontacq :

- Coût estimatif : 247 K€
- Programme SDAEP : 6.2
- Planning : 2013 - 2014

1304 Sécurisation des ouvrages :

- Coût estimatif : 100 K€
- Planning : 2013 - 2014

1401 Mise en place de compteurs de sectorisation :

- Coût estimatif : 19 K€
- Programme SDAEP : 1.2
- Planning : 2014

1402 Expertise réservoirs de Maucor :

- Coût estimatif : 8 K€
- Programme SDAEP : 2.3
- Planning : 2014

1403 Réservoir de Pontacq 5000 m³ :

- Coût estimatif : 1,5 M€
- Programme SDAEP : 3.3
- Planning : 2014 - 2015

1501 Optimisation de la décantation filtration de l'usine d'Arthez-d'Asson :

- Coût estimatif : 290 K€
- Programme SDAEP : 5.2
- Planning : 2015

1502 Optimisation du traitement de l'usine de Lespelle :

- Coût estimatif : 52 K€
- Programme SDAEP : Programme SDAEP : 5.3
- Planning : 2015

1601 Modification des groupes de pompage de Bordes et Maucor :

- Coût estimatif : 244 K€
- Programme SDAEP : 2.2
- Planning : 2016

2013

2014

2015

2016

2017

2018



Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_19
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	Mise en <input type="checkbox"/> uvre du Plan pluriannuel 2013-2016
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_19-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 06 décembre 2012

OBJET : Recherche en eau Piémont – demande de subvention

Date de la convocation: 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a actualisé son schéma directeur fin 2012. Cette étude validée par les élus du Syndicat et ses partenaires financiers a mis en évidence la nécessité d'engager des programmes de recherches en eau sur le long terme.

Une première étude a été engagée sur le Secteur du Gave de Pau. Le schéma directeur identifiait la zone Piémont comme une zone stratégique. En effet, en 2010, un sondage effectué par le Cabinet BERRE mettait en exergue la potentialité qualitative et quantitative de la ressource de Pourrios située à proximité de l'Aygue Blanche et l'Aygue Nègre.

Après consultation, le SMNEP a retenu le cabinet CETRA pour la réalisation de l'étude préalable de recherche en eau secteur Piémont. Visé le 23 novembre 2012, le marché fait apparaître 2 phases :

1. La recherche bibliographique et questionnement des riverains
2. La visite initiale des sites ; avec mesures in-situ et analyses des possibilités d'équipement

Le montant de la prestation s'élève à **14 280 € HT**, pour une durée globale de 11 semaines. L'objectif de cette étude préalable vise à identifier le potentiel qualitatif et quantitatif de chaque ressource. A l'issue de ce première étape, des investigations complémentaires seront menées sur les secteurs les plus intéressants (suivi physico-chimique, débit,...).

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_17
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	RECHERCHE EN EAU-DEMANDE DE SUBVENTION
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_17-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 06 décembre 2012

OBJET : Etude Aquifère AAC Bordes – demande de subvention

Date de la convocation: 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que les forages F3 et F4 ont été classés captages prioritaires (LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement). Ce classement a conduit, dans un premier temps, à la définition de l'Aire d'Alimentation de ces Captages, puis dans un deuxième temps à la réalisation d'un diagnostic des activités sur ce secteur afin de proposer un programme d'actions dont l'objectif est d'aboutir à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ce programme d'actions, porté par le PAT du Gave de Pau a été co-construit avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, institutionnels) sur la base du volontariat. Il est bâti autour de trois axes majeurs :

- Volet amélioration des connaissances.
- Volet non agricole.
- Volet agricole.

Ces mesures ont été mises en œuvre début 2011 et le programme volontaire a été validé par la DREAL Aquitaine le 14 février 2012.

Afin de mieux appréhender les transferts entre les deux nappes, le volet amélioration des connaissances, préconisait une étude de datation des eaux et de modélisation des transferts entre la nappe alluviale du Gave de Pau et des sables infra-molassiques sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes. Les principaux objectifs étaient les suivants.

Le SMNEP a confié, le 23 novembre 2012, la réalisation de cette étude au laboratoire OSUR, basé à Rennes. D'un montant total de 13 500 € HT, la prestation sera réalisée au cours du premier semestre 2013. Elle comprendra

- Le déplacement de l'équipe du laboratoire OSUR
- L'analyse complète CFC, en vue de la datation
- L'interprétation des résultats et la remise d'un rapport

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_16
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	Étude aquifère AAC BORDES
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_16-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 06 décembre 2012

OBJET : Représentativité des collectivités au SMNEP

Date de la convocation: 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'à l'issue de la réforme territoriale, 4 Territoires fusionnés : LUY GABAS LEES, VIC BILH, PAYS DE NAY, VALLEE DE L'OUSSE seront affiliés au Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP).

Monsieur le Président propose une représentativité au SMNEP de quatre (4) délégués titulaires et de deux (2) délégués suppléants pour chacun de ces Territoires.

Monsieur le Président rappelle que certains syndicats resteront isolés et affiliés à notre Syndicat et que d'autres pourront demander leur affiliation. Il propose que chacun soit représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>APPROUVE la nouvelle représentativité de 4 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour chacun des Territoires fusionné affilié au SMNEP.

>APPROUVE la nouvelle représentativité de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les syndicats isolés affiliés au SMNEP.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

Jean Pierre PEYS SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_18
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Objet de l'acte	Représentativité des collectivités au SMNEP
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_18-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 6 décembre 2012

OBJET: Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du Plan d'action Territorial

Date de la convocation : 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués :15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la nappe alluviale du Gave de Pau ont décidé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, d'engager une démarche de lutte contre les pollutions diffuses. Ce partenariat avait pris la forme d'un plan d'Action Territorial (PAT) sur la période 2008-2012.

Ces collectivités sont le Syndicat des Trois Cantons, le Syndicat Gave et Baise, le Syndicat de Jurançon, la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération de Pau et le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau.

Après cinq ans de fonctionnement et des résultats encourageants en matière d'évolution de la qualité de l'eau grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du PAT, chacune des structures précédemment citées a délibéré pour la poursuite du Plan d'Action Territoriale sur la période 2013-2017. En effet, la mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs doit se faire dans la durée.

Après avoir délibéré, le 7 juin 2012, sur la poursuite du PAT, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a proposé de devenir structure porteuse lors du Comité de pilotage du 25 septembre 2012. A cet effet, un(e) animateur(ice) sera désigné(e) pour la poursuite du projet.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> ACCEPTE de devenir porteur du projet pour l'ensemble des collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la Nappe alluviale du Gave de Pau

> FIXE le plan de financement prévisionnel annuel 2013 ci-joint

> SOLLICITE les aides financières aussi élevées que possibles auprès de l'Agence de l'Eau pour mener à bien ce projet

>AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Rendue exécutoire par transmission en Préfecture le
17/12/2012
Publiée le 17/12/2012

Plan de financement du PAT sur 2013

Dépenses

Ressources humaines
Animatrice
Attachée territoriale (administratif)
Frais généraux (fournitures, téléphone, informatique, photocopies, timbres..)
Déplacements
Frais liés à la mise en œuvre des actions (communication/impression/réceptions...)
Frais liés aux intervenants extérieurs (formateurs, bureaux d'études..)
Investissement: ordinateur - voiture - création bureau
TOTAL

Prévisionnel 2013
42 000,00 €
6 500,00 €
4 500,00 €
3 000,00 €
20 000,00 €
40 000,00 €
5 000,00 €
121 000,00 €

Recettes

Aide du Conseil Général 64
Aide de l'agence de l'eau Adour Garonne
Aide FEDER
Autofinancement par les 6 collectivités
TOTAL

10%	12 100,00 €
50%	60 500,00 €
20%	24 200,00 €
20%	24 200,00 €
100%	121 000,00 €

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_13
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE dans le cadre du plan d'Action Territorial
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_13-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 6 décembre 2012

OBJET : Demande de subvention au Conseil général dans le cadre du Plan d'action Territorial

Date de la convocation : 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués :15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la nappe alluviale du Gave de Pau ont décidé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, d'engager une démarche de lutte contre les pollutions diffuses. Ce partenariat avait pris la forme d'un plan d'Action Territorial (PAT) sur la période 2008-2012.

Ces collectivités sont le Syndicat des Trois Cantons, le Syndicat Gave et Baïse, le Syndicat de Jurançon, la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération de Pau et le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau.

Après cinq ans de fonctionnement et des résultats encourageants en matière d'évolution de la qualité de l'eau grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du PAT, chacune des structures précédemment citées a délibéré pour la poursuite du Plan d'Action Territoriale sur la période 2013-2017. En effet, la mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs doit se faire dans la durée.

Après avoir délibéré, le 7 juin 2012, sur la poursuite du PAT, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a proposé de devenir structure porteuse lors du Comité de pilotage du 25 septembre 2012. A cet effet, un(e) animateur(ice) sera désigné(e) pour la poursuite du projet.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- > ACCEPTE de devenir porteur du projet pour l'ensemble des collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la Nappe alluviale du Gave de Pau**
- > FIXE le plan de financement prévisionnel annuel 2013 ci-joint**
- > SOLLICITE les aides financières aussi élevées que possibles auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour mener à bien ce projet**
- >AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

Rendue exécutoire par transmission en Préfecture le
17/12/2012
Publiée le 17/12/2012

SYNDICAT MIXTE DE NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Rue de Morlaas
64160 BUROS

Plan de financement du PAT sur 2013

Dépenses

Ressources humaines
Animatrice
Attachée territoriale (administratif)
Frais généraux (fournitures, téléphone, informatique, photocopies, timbres...)
Déplacements
Frais liés à la mise en œuvre des actions (communication/impression/réceptions...)
Frais liés aux intervenants extérieurs (formateurs, bureaux d'études...)
Investissement: ordinateur - voiture - création bureau
TOTAL

Prévisionnel 2013
42 000,00 €
6 500,00 €
4 500,00 €
3 000,00 €
20 000,00 €
40 000,00 €
5 000,00 €
121 000,00 €

Recettes

Aide du Conseil Général 64
Aide de l'agence de l'eau Adour Garonne
Aide FEDER
Autofinancement par les 6 collectivités
TOTAL

10%	12 100,00 €
50%	60 500,00 €
20%	24 200,00 €
20%	24 200,00 €
100%	121 000,00 €

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_14
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du PAT
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_14-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 6 décembre 2012

OBJET : Demande de subventions européennes FEDER dans le cadre du Plan d'action Territorial

Date de la convocation : 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués :15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la nappe alluviale du Gave de Pau ont décidé, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, d'engager une démarche de lutte contre les pollutions diffuses. Ce partenariat avait pris la forme d'un plan d'Action Territorial (PAT) sur la période 2008-2012.

Ces collectivités sont le Syndicat des Trois Cantons, le Syndicat Gave et Baise, le Syndicat de Jurançon, la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération de Pau et le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau.

Après cinq ans de fonctionnement et des résultats encourageants en matière d'évolution de la qualité de l'eau grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du PAT, chacune des structures précédemment citées a délibéré pour la poursuite du Plan d'Action Territoriale sur la période 2013-2017. En effet, la mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs doit se faire dans la durée.

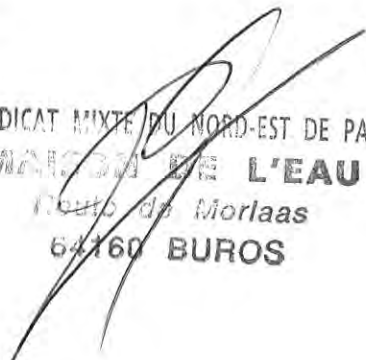
Après avoir délibéré, le 7 juin 2012, sur la poursuite du PAT, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a proposé de devenir structure porteuse lors du Comité de pilotage du 25 septembre 2012. A cet effet, un(e) animateur(ice) sera désigné(e) pour la poursuite du projet.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- > ACCEPTE de devenir porteur du projet pour l'ensemble des collectivités en charge de l'alimentation en eau potable depuis la Nappe alluviale du Gave de Pau**
- > FIXE le plan de financement prévisionnel annuel 2013 ci-joint**
- > SOLLICITE les aides financières aussi élevées que possibles auprès des fonds structurels européens FEDER pour mener à bien ces projets**
- > AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**



SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Plan de financement du PAT sur 2013

Dépenses

	Prévisionnel 2013
Ressources humaines	
Animatrice	42 000,00 €
Attachée territorial (administratif)	6 500,00 €
Frais généraux (fournitures, téléphone, informatique, photocopies, timbres...)	4 500,00 €
Déplacements	3 000,00 €
Frais liés à la mise en oeuvre des actions (communication/impression/réceptions...)	20 000,00 €
Frais liés aux intervenants extérieurs (formateurs, bureaux d'études...)	40 000,00 €
Investissement: ordinateur - voiture - création bureau	5 000,00 €
TOTAL	121 000,00 €

Recettes

Aide du Conseil Général 64	10%	12 100,00 €
Aide de l'agence de l'eau Adour Garonne	50%	60 500,00 €
Aide FEDER	20%	24 200,00 €
Autofinancement par les 6 collectivités	20%	24 200,00 €
TOTAL	100%	121 000,00 €

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_15
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.1 - Subventions attribuées aux collectivités
Objet de l'acte	Demande de subvention au FEDER dans le cadre du PAT
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_15-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 06 décembre 2012

OBJET : Création d'un emploi permanent d'animateur (rice) en charge du PAT

Date de la convocation: 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués :15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision :15

M.Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que de 2008 à 2012, le Syndicat des Trois Cantons était porteur du projet de Plan d'action territorial du Gave de Pau (PAT). A échéance d'une première phase de cinq ans, il a été décidé par les membres de ce Plan de poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce projet.

Dans un premier temps, il conviendra d'effectuer une évaluation des actions menées et dans un second temps, il conviendra de redéfinir un programme d'actions pour prolonger les démarches entreprises.

Lors du Comité de pilotage du 25 septembre 2012, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a accepté d'être porteur de ce projet pour l'ensemble des collectivités concernées pour cette nouvelle période.

Comme pour le premier Plan, il conviendra de recruter un animateur ou une animatrice chargé(e) de définir, animer et poursuivre la mise en œuvre du programmes d'actions telles que :

- La coordination, le suivi de l'ensemble des actions et l'animation des comités de pilotage
- La gestion administrative et financière du programme
- La communication
- L'accompagnement des collectivités dans l'amélioration de leurs pratiques de désherbage
- Le suivi des champs captants et l'accompagnement des agriculteurs sur l'amélioration de leurs pratiques de fertilisation et de désherbage

Au regard de ces observations, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical la création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur (rice) en charge du PAT pour assurer la poursuite des actions engagées dans le cadre du PAT 1 et la mise en œuvre des actions du PAT 2.

Dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire ne pourrait intervenir, le Président propose de fixer les conditions de recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale. Ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le recrutement interviendrait parmi les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur en agriculture.

L'emploi pourrait être doté de la rémunération afférente à l'indice brut 379 de la fonction publique. La rémunération comprendrait, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du 10 avril 2009 et étendue au personnel contractuel par délibération du 22 mars 2012.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un emploi permanent à temps complet d'animateur (rice) en charge du PAT représentant 35 h de travail par semaine en moyenne

>DECIDE que cet emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté soit au titre de la mobilité, soit parmi les lauréats du concours

- que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 379 de la fonction publique. La rémunération comprendra, en outre, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération en date du 10 avril 2009 et étendue au personnel contractuel par délibération du 22 mars 2012.

>AUTORISE le Président à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

>PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Rendue exécutoire par transmission en Préfecture le 17/12/2012
Publiée le 17/12/2012

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_061212_11
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.2.1 - Créations de poste
Objet de l'acte	Création d'un emploi permanent d'animateur (rice) en charge du PAT
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_061212_11-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 06 décembre 2012

OBJET : Temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel.

Date de la convocation: 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'un agent non titulaire recruté sur un emploi d'animateur en charge du PAT (Plan d'Action Territorial) employé à temps complet a manifesté le désir de travailler à temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée hebdomadaire de travail égale à 80% du temps pour élever son deuxième enfant de moins de 3ans.

Il appartient au Comité syndical de se prononcer sur les conditions d'exercice des fonctions à temps partiel dans la collectivité.

Il propose de donner une suite favorable à cette demande dans les conditions suivantes :

- le régime de travail à temps partiel instauré par la présente délibération ne concerne que le poste d'animateur en charge du PAT,
- la quotité du temps partiel ne pourra être que de 80%
- le bénéfice du régime de travail à temps partiel pourra se prolonger jusqu'au 3eme anniversaire de l'enfant
- l'emploi du temps sera déterminé par le Président et organisé dans un cadre hebdomadaire.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

>AUTORISE l'exercice des fonctions à temps partiel sur l'emploi d'ingénieur contractuel, selon les conditions exposées par le Président,

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT

Jean Pierre PEYS

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Rendue exécutoire par transmission en Préfecture le
17/12/2012
Publiée le 17/12/2012

Annule et remplace la transmission du 13/12/2012

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_060612_12
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.2.2 - Modifications de poste
Objet de l'acte	Temps partiel pour le poste d'ingénieur contractuel
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 17/12/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_060612_12-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2012
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 6 décembre 2012

OBJET : Modification temps travail hebdomadaire de la secrétaire du SMNEP

Date de la convocation : 23 novembre 2012

L'an deux mille douze et le six du mois de décembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, GAYAS, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO.

Etaients absents et excusés : 7

Nbre de délégués : 15

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Xavier de CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que par délibération du 10 avril 2009 la secrétaire du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau a été mise à disposition du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse pour 10h de travail par semaine.

Il informe que cette mise à disposition s'achève le 31 décembre 2012.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical qu'au terme de cette mise à disposition, le temps de travail de l'emploi de secrétaire du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau soit modifié.

Il propose de ramener la durée hebdomadaire moyenne de travail de 31 heures à 28 heures à compter du 8 janvier 2013.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECIDE de ramener, à compter du 8 janvier 2013, de 31 heures à 28 heures le temps de travail hebdomadaire moyen de l'emploi de secrétaire de mairie.

>TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la présente délibération au contrôle de légalité.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU
Buros
64160 BUIROS

Rendu exécutoire par :
transmission au contrôle de légalité le
8/01/2013
publiée le 8/01/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_061212_21
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	4.1.2 - Transformation de poste
Objet de l'acte	Modification du temps de travail hebdomadaire de la secrétaire du SMNEP
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 07/01/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20121206-D_061212_21-DE
Date de transmission de l'acte	07/01/2013
Date de réception de l'accuse de réception	